



DELIBERATION n° 2026-06-CS-04

Autres délégations de signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation : 9 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 29 juin 2026 à 18h30, salle des fêtes - Commune de Saint Astier, sous la Présidence de Yannick ROLLAND, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AUTHIER Thierry-Michel	13	DORET Catherine	25	LESPINASSE Annie
2	AZEVEDO-SOUSA Dorothée	14	DURANT Serge	26	MARTY Alain
3	BATAILLER Régis	15	DURU Nicolas	27	MISCHIERI Pascal
4	BECKER Stéphane	16	FOUCHIER Nils	28	NINEY Sylvie
5	BOUTON Sylvie	17	GAMBRO Jacques	29	OLLIVIER Alain
6	BRETEL Alexandre	18	GUIGNÉ Fabrice	30	PAUTARD Anthony
7	CABIROL Brigitte	19	JALARIN Joël	31	PERLUMIERE Philippe
8	CELERIER Frédéric	20	KERGOAT Marie-Claude	32	POUJOL Julien
9	CHANTEGREIL Florian	21	LABORIE Grégory	33	ROLLAND Yannick
10	DELEPLANQUE Bernard	22	LACOMBE Alain	34	VEYSSIERE Marie-Rose
11	DENIS Claude	23	LECONTE Dominique	35	VILLENEUVE Agnès
12	DETRIEUX Patrick	24	LEGAY Emmanuel		

51 Membres en exercices

35 Membres présents

16 Membres absents

Objet : Autres délégations de signature

AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_04-DE
Reçu le 03/07/2026

En cas d'absence du Président, il est proposé de délégué au Vice-Président en charge des politiques contractuelles :

- La signature des bordereaux comptables de mandats de dépenses et de titres de recettes.

Afin d'aider à la bonne administration des affaires courantes du syndicat mixte, il est proposé de déléguer à la Directrice, sous la surveillance et la responsabilité du Président, la signature des documents se rapportant :

- Aux correspondances courantes,
- A l'instruction des éléments permettant la mise en œuvre et le recouvrement des recettes perçues par la structure, dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le Comité Syndical au Président,
- A engager, dans le respect du cadre budgétaire approuvé par le Comité Syndical, des dépenses d'un montant maximal de 1 500 euros HT,

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer les arrêtés à intervenir.

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Périgueux, le 2 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND

A blue ink signature consisting of several horizontal and vertical strokes, appearing to be a stylized 'Y' followed by a horizontal line.

Le Secrétaire de séance
Nils FOUCHIER

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'N' followed by a vertical line and a small loop at the bottom.

AR Prefecture

024-200060697-20260629-2026_06_CS_04-DE
Reçu le 03/07/2026